

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2016

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :
Yasmine BETHOUART, Christian CLAIRE, Annie EVRARD, Bérénice JOLIBOIS,
Laurence LEGRAND, Jean MARTIN, Nicolas TREILHOU, Jean-Marie VAILLANT.

à l'exception de :

- M. Marius GOURGUECHON qui a donné pouvoir à M. VAILLANT Jean-Marie
- M. Frédéric LEBEAU qui a donné pouvoir à Mme EVRARD Annie

Nicolas TREILHOU a été élu secrétaire de séance.

Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 21 septembre 2016, le conseil l'approuve à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision du maire au titre de l'article L.2122-22 et article L.2122-23 du Code des Général des Collectivités Territoriales : validation du devis tranchée caméra vidéo surveillance
- Avis PLU Saveuse
- Validation devis du Service des Eaux pour l'acquisition d'une pompe de chloration
- Tableau de classement de voirie

Délibération I : Décision du maire au titre de l'article L.2122-22 et article L.2122-23 du Code des Général des Collectivités Territoriales : validation du devis de travaux de peinture de l'école et du devis de tranchée caméra vidéo surveillance

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal de la décision suivante prise dans le cadre de cette délégation :

- Signature du devis avec ABP Rénovation concernant les travaux de peinture à l'école.
- Signature du devis avec Picardie Environnement concernant la tranchée de caméra vidéo surveillance

Le conseil municipal prend acte de ses décisions.

Délibération II : Autorisation d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique pour le dossier de lotissement de la zone NARU4

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de lotissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à M. le Maire de lancer la DUP, et l'enquête publique qui en découle et le dossier de demande de permis d'aménagement, et l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce projet.

Voté à 2 contre et 8 pour.

Délibération III: Autorisation de signature de la charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables avec Somme Numérique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le syndicat mixte Somme Numérique a établi une charte ayant pour objet de constater l'existence du nouveau service mis à disposition de ses membres dénommé « dématérialisation des flux comptables » et d'énoncer les conditions à remplir pour en bénéficier.

Ainsi, la commune de Ferrières bénéficiant de ces nouveaux services et notamment du parapheur électronique, le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à signer cette charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables avec Somme Numérique.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IV : Autorisation de signature du protocole d'accord pour le prêt de panneaux de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, il a été prévu de réaliser une exposition itinérante dans les communes du territoire de la Communauté de Communes Ouest Amiens, pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à l'ensemble des habitants.

Une exposition composée de 5 panneaux est mise à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture et aux dates suivantes :

- du 24 octobre au 07 novembre 2016
- du 27 février au 13 mars 2017
- du 3 juillet au 17 juillet 2017
- du 6 novembre au 20 novembre 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord pour le prêt de panneaux de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération V : Attribution de l'indemnité du receveur pour l'exercice 2016

Le Maire présente au conseil municipal le courrier de Mme Habare en date du 29 septembre 2016.

Il est proposé d'octroyer au receveur de la Commune, l'indemnité de conseil fixée au taux de 100% pour l'année 2016.

Le montant de cette indemnité est estimé à 386,84 € bruts (et 30,49 € d'indemnité de budget) pour l'année 2016 et sera imputé au compte 6225.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VI : Autorisation achat et remboursement de plantes à l'étranger

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés liées à l'achat des plantes à des prix raisonnables et sollicite l'autorisation du conseil pour acheter des fleurs à l'étranger pour le compte de la commune et de se faire rembourser ensuite sur le budget communal et ceci pendant la durée du mandat.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'achat et le remboursement des plantes à l'étranger par Monsieur le Maire.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération VII : Régularisation de la clôture de régie billetterie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de régulariser la clôture de la régie billetterie qui n'existe plus depuis 2012.

Il est demandé au conseil municipal de :

- décider la suppression de la régie de recettes pour la billetterie spectacle.
- La suppression de cette régie prenant effet immédiatement

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VIII : Avis sur le PLU de Saveuse

Monsieur le Maire présente le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Saveuse arrêté par délibération en date du 13 septembre 2016.

Il est précisé que même s'il s'agit d'une commune voisine, la modification porte sur la mise en constructibilité d'une parcelle de l'autre côté de la commune de Ferrières donc vers Dreuil.

Il est demandé au Conseil municipal de ne pas se prononcer contre ce projet, celui-ci n'appelant aucune remarque ou observation particulière.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération IX : Validation du devis du service des eaux de la pompe de chloration SPEE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis réalisé par la société SPEE relatif aux travaux du service des eaux pour la réparation du système de chloration de la station de pompage d'un montant de 1 553,90 € HT soit 1 864,68 € TTC, soit le changement de la pompe.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à faire réaliser lesdits travaux, à inscrire la somme de 1 864,68 € TTC au compte 2156 et d'amortir ces travaux sur 2 ans.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération X : Tableau de classement de voirie

Monsieur le Maire présente le précédent tableau de classement unique des voies communales, daté du 10/10/2014 qui établissait la longueur des voies communales à 6 089 mètres,

Il est demandé au conseil municipal de confirmer le tableau unique de classement de la voirie communale, daté du 10/10/2014, qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 6 089 mètres.

Voté à l'unanimité des présents.

Informations et questions diverses :

- **Question diverse I** : Point financier sur les travaux
- **Question diverse II** : Courrier ENEDIS élagage d'arbres
- **Question diverse III** : Information AEAP concernant le développement de l'agriculture biologique
- **Question diverse IV** : Observatoire des friches du grand Amiénois
- **Question diverse V** : Courrier de la Préfecture concernant le FCTVA 2016 (dépenses 2015)
- **Question diverse VII** : Projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'inondation de la Somme
- **Question diverse VII** : INPI
- **Question diverse VIII** : Procédure de reprise + délégation de signature à Marius

- **Question diverse IX** : Villes et village fleuris
2 réunions : le 3 novembre et le 21 novembre
- **Question diverse X** : Courrier de M. Lesage
- **Question diverse XI** : Courrier de M. Bonazzi
- **Rapports des commissions**

Laurence LEGRAND : point sur le Noël des enfants et le repas des aînés

M. Billot : SIVU vote de la sortie de la commune 1 pour et 3 abstentions : toutes les communes doivent maintenant délibérer.

Yasmine BETHOUART : Contrôle qualité pour 1 étoile au centre de loisirs

Séance levée à 00h10

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en novembre 2016